

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

ARRÊTÉ MODIFIANT LES MEMBRES PERMANENTS POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL A PROJET SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL PLACÉE AUPRES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 et R. 313-1 et suivants ;

Vu le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2019-854 du 20 août 2019 portant diverses mesures de simplification dans les domaines de la santé et des affaires sociales ;

Vu le décret n°2020-147 du 21 février 2020 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du 23 décembre 2024 du Conseil départemental de la Somme constatant l'élection de Mme Christelle HIVER à la présidence de cette assemblée ;

Vu l'arrêté du 13 février 2024 fixant le calendrier prévisionnel pour l'année 2024 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence du Département ;

Vu l'arrêté du 14 février 2024 portant désignation des membres permanents pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social placée auprès du Président du Conseil départemental de la Somme ;

Considérant le changement de présidence du Conseil départemental en date du 23 décembre 2024 et les nouvelles désignations de représentants du Département effectuées par la Présidente du Conseil départemental en date du 20 février 2025 ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêté en date du 14 avril 2025 ;

Sur proposition du Directeur général des services ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 1 de l'arrêté du 14 février 2024 portant désignation des membres permanents de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social placée auprès de la Présidente du Conseil départemental de la Somme est modifié comme suit :

MEMBRES PERMANENTS			
Représentants	Nombre	Titulaires	Suppléants
Membres avec voix délibérative			
Président			
La Présidente du Conseil Départemental de la Somme ou son représentant	1	Christelle HIVER Conseillère départementale du canton de Doullens Présidente du Conseil départemental	Olivier JARDÉ Conseiller départemental du canton Amiens-7 Vice-Président
Représentants de l'autorité compétente			
Représentants du Département	3	Françoise RAGUENEAU Conseillère départementale du canton de Ham Vice-Présidente en charge de l'autonomie, du Grand âge et du Handicap Virginie CARON-DECROIX Conseillère départementale du canton d'Albert Vice-Présidente en charge des collèges et de la réussite éducative Julie VAST Conseillère départementale du canton d'Abbeville-1	Jean-Michel BOUCHY Conseiller départemental du canton de Corbie Vice-Président en charge de l'insertion, du retour à l'emploi, du logement et de l'habitat Monique EVRARD Conseillère départementale du canton de Friville-Escarbotin Guillemette QUIQUEMPOIS Conseillère départementale du canton d'Amiens-4
Représentants des usagers			
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées et d'associations de personnes handicapées	2	Emmanuel DUCLERCQ Association personnes en situation de handicap Roger DESMET Association personnes âgées	Patrick CARPENTIER Association personnes en situation de handicap Solange PAWLAK Association personnes âgées

Représentants d'associations du secteur de la protection de l'enfance	1	Emmanuel PUEL Directrice Territoriale COALLIA	Sylvie JOUVHOMME Directrice adjointe COALLIA
Représentants d'associations de personnes ou familles en difficulté sociale	1	Marion HENRY Directrice générale UDAF	Anne TRIBOULET Vice-Présidente UDAF
Membres avec voix consultative			
Représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des ESSMS	2	Sara MINOT-DENIS URIOPPS Olivier MALLET FHF	Ahmed ZOUAD NEXEM

Article 2 : la durée du mandat mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 14 février 2022 n'est pas prorogée.

Article 3 : les autres articles de l'arrêté du 14 février 2022 demeurent inchangés.

Article 4 : le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 14 avril 2025.

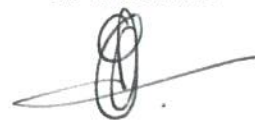
Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai franc de deux mois à compter de sa mise en ligne, soit d'un recours administratif devant le Président du Conseil départemental de la Somme, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 AMIENS. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 : le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet www.somme.fr.

Fait à Amiens, le

13 MAI 2025

La Présidente du Conseil départemental
de la Somme



Christelle HIVER

